

D 2024 13 06 074

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 13 Juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 7 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

Absents excusés : M. FOURNIER, J-M. PALINIEWICZ, V. KRYK, C. TOWNSEND, G. MASRARI, J. DIZERENS

Absents : D. GANNE, H. GRANGE

Procurations: M. FOURNIER à M-C. ROCH, J-M. PALINIEWICZ à W. DELAVENNE, V. KRYK à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, G. MASRARI à A. NEUSSER, J. DIZERENS à P. GUINOT

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

4.Finances – Participation financière pour l'année scolaire 2023/2024 aux écoles privées

Lors de la commission Finances du 6 juin 2024, les demandes de participations financières des écoles privées ont été présentées.

Il est rappelé que les écoles de Saint-Vincent à Ferney-Voltaire, Jeanne d'Arc à Gex et Sainte-Marie à Chevry sont sous contrat d'association avec l'État et que les deux premières ont signé une convention avec la commune en juin 2023.

Ces conventions basées sur l'application de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, expose les modalités de financement de ces écoles par la commune. Ces participations financières sont calculées sur la base du nombre d'élèves domiciliés à Ornex et scolarisés en classes élémentaires dans ces trois écoles.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la somme de 800 € par élève pour l'année scolaire 2023-2024, ce qui correspond à un montant de 16 800 € (base : 21 élèves) pour l'école Saint Vincent, 4 000 € (base : 5 élèves) pour l'école Jeanne d'Arc et 2 400 € (base de 3 élèves) pour l'école Sainte-Marie.

Il est rappelé que le budget attribué à ces participations financières est de 28 000 € pour 2024.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (A. BOUSSER ne prend pas part au vote , 4 oppositions : G. MASRARI, J. DIZERENS, P. GUINOT, L. JACQUEMET) :

- **APPROUVE** la participation financière versée à l'école privée de Jeanne d'Arc pour un montant de 4 000 € (base de 5 élèves) ;

- **APPROUVE** la participation financière versée à l'école privée de Saint Vincent pour un montant de 16 800 € (base de 21 élèves) ;

- **APPROUVE** la participation financière versée à l'école privée de Sainte-Marie pour un montant de 2 400 € (base de 3 élèves) sous réserve de la signature d'une convention avec la commune ;

- **DIT** que ces participations financières seront inscrites au BP 2024 ;

- **IMPUTE** ces participations financières au compte 6558.

Fait à Ornex, le 14 juin 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 14 juin 2024
Affiché le : 14 juin 2024

Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.